

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020.31 du 8 octobre 2020 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030485S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1222-2, R. 1222-8 et R. 1222-9-1 à R. 1222-9-4 ;

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Pascale RICHARD est nommée personne responsable intérimaire « produits sanguins labiles » de l'Établissement français du sang, à compter du 14 octobre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 8 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS